

Partie I - Informations générales

État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Région(s) ALSACE	Statut de région assistée
Autorité d'octroi	Adresse postale 1 place du Wacken - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Nom Conseil Régional d'Alsace	Adresse internet http://www.region.alsace/

Intitulé de la mesure d'aide

Alsace - Fonds de soutien à la création et à la production audiovisuelle, cinéma et nouveaux médias

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

Article L.1511-2 du code général des collectivités territoriales
Délibération n°687-15 du 10 juillet 2015

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.region.alsace/aide/audiovisuel-alsace-soutien-lecriture-developpement-production-audiovisuelle-cinema-et-nouveaux>

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Type de modification

Durée début

4/7/2015

Durée fin

31/12/2020

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

1,900,000

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

0

Instrument d'aide

Direct grant/ Interest rate subsidy

Veuillez préciser:

Veuillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Non

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)

Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
---	--	---------------------------

Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)

Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)

Aides en faveur des PME (art. 17 à 20)

Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)

Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)

Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)

Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)

	Intensité maximale de l'aide	Type de calamité naturelle
Date de survenance de la calamité naturelle	Date de début	Date de fin
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100	

Partie III - Pièces jointes:

Veillez énumérer ici tous les documents qui sont joints à la notification et fournir des copies papier de ces documents ou des liens internet directs permettant d'y accéder:

Pièce jointe:	Commentaire à propos de la pièce jointe: